

LA NÉGO: TOUT LE MONDE Y GAGNE!



Mise au point de l'avancement de nos travaux aux tables de négos

Les représentants du Front commun à la table centrale de négociation ont participé à quelques rencontres de négociation avec le gouvernement au cours des dernières semaines. Voici où nous en sommes :

Salaires

Rappelons qu'en novembre dernier, le gouvernement avait indiqué son intention de limiter à 7% l'augmentation des « coûts de main-d'œuvre » pour une convention collective d'une durée de cinq ans. Qu'entend-on au juste par « coûts de main-d'œuvre » ? Il s'agit non seulement des salaires, mais également de toute dépense supplémentaire engagée par le gouvernement qui résulterait des négociations, comme la relativité salariale et le maintien de l'équité, y compris aux tables sectorielles.

Cette réponse gouvernementale a évidemment suscité beaucoup de questionnements. Certains ont même rapporté à tort, que le gouvernement offrait des augmentations salariales de 7% sur 5 ans, ce qui est totalement faux.

Le 14 janvier dernier, à la demande du Front commun, les négociateurs du Conseil du trésor ont précisé l'offre salariale du gouvernement.

Le gouvernement nous offre donc :

2010	0,5 %
2011	0,75 %
2012	1%
2013	1,25%
2014	1,5%
Total sur 5 ans	5 %

L'offre du gouvernement est assortie d'une disposition qui permettrait une bonification de 1,5% sur deux ans, en 2013 et 2014, si les indicateurs économiques devaient confirmer une reprise plus forte que prévue.

Par exemple, le gouvernement a prévu une croissance totale du Produit intérieur brut (PIB) de 12,7% pour les années 2010, 2011 et 2012. Si la croissance économique réelle devait dépasser cette projection, le gouvernement consentirait un montant supplémentaire équivalant à la différence entre la croissance observée et la prévision. Ce montant serait versé pour l'année 2013 et ne pourrait dépasser 0,75%.

Pour 2014, on procéderait au même calcul et, le cas échéant, un montant additionnel serait versé, jusqu'à concurrence de 1,5% au maximum, comprenant le pourcentage déjà octroyé en 2013.

Dans tous les cas, ce qu'il faut retenir, c'est que l'offre gouvernementale mènerait inévitablement à un appauvrissement des employé-es de l'État, qui verraient leur pouvoir d'achat diminuer sensiblement.

Le tableau suivant compare l'offre du gouvernement à l'évolution probable de l'inflation, selon Desjardins¹

Année	Taux d'inflation	Offre patronale	Appauvrissement
2010	1,7%	0,5%	-1,2%
2011	2,1%	0,75%	-1,35%
2012	2,5%	1%	-1,5%
2013	2,3%	1,25%	-1,1%
2014	n/d	1,5%	n/d

¹Desjardins, Études économiques, Volume 14/Automne 2009

À partir des données disponibles à l'heure actuelle et des prévisions de l'évolution de l'inflation détaillées ci-dessus, on peut donc conclure que l'offre présentée par le gouvernement entraînerait une perte de notre pouvoir d'achat qu'on évalue entre 3,5% et 5%, selon la conjoncture économique.

Rappelons que la demande du Front commun est d'augmenter les salaires de 2% pour chacune des années d'un contrat de travail de 3 ans. De plus, le Front commun souhaite réaliser un rattrapage salarial par rapport aux autres salarié-es québécois, en revendiquant un montant équivalent à 1,75% du salaire moyen pour chacune des années de la convention collective. Nous réclamons également une bonification supplémentaire pour les années où la croissance du PIB dépasserait 3,75%

Retraite

Quant au RREGOP, le régime de retraite des employé-es de l'État, les discussions se poursuivent à la table centrale. Le gouvernement a présenté ses réponses à nos revendications au cours de séances de négociation qui se sont tenues depuis la fin novembre. Le projet déposé par le Conseil du trésor compte également quelques demandes patronales.



Premier point positif, le gouvernement partage notre objectif de stabiliser les cotisations tout en maintenant la viabilité à long terme du régime. Cela étant dit, les parties doivent continuer à travailler pour trouver un terrain d'entente. Quant au déplafonnement du nombre d'années pour lesquelles il est possible de cotiser, le gouvernement montre de l'ouverture, y voyant un moyen incitatif de retenir le personnel expérimenté qui souhaiterait travailler quelques années de plus afin de se constituer une meilleure retraite. Le gouvernement souhaite toutefois établir un nouveau plafond à 38 ans. Ce plafond est de 35 ans actuellement.

Le gouvernement se dit sensible à notre demande visant la formule de cotisation, c'est-à-dire celle de faire passer l'exemption de base à 25 % du maximum des gains assurables (MGA) plutôt que 35 % comme c'est le cas actuellement, et ce, sans alourdir les cotisations des bas salarié-es. Par contre, il précise que selon lui, le coût de cette opération devrait s'autofinancer par des **récupérations ailleurs dans les coûts du régime.**

Les demandes du gouvernement

De son côté, le gouvernement a formulé diverses demandes pour lesquelles les parties devront également négocier :

- Mise à jour de la grille de tarification des rachats de congés sans traitement, lorsqu'ils sont effectués plus de six mois après la prise du congé;
- Mettre fin à la possibilité d'acquérir des crédits de rente, une disposition datant de la création du RREGOP, qui permet le rachat du service antérieur à la création du régime pour celles et ceux qui avaient travaillé dans les différents établissements couverts ou qui transféraient leur ancien régime vers le RREGOP;
- Mettre fin à la banque de 90 jours qui sont crédités aux employé-es pour compenser des situations « imprévisibles »;
- Majorer la pénalité actuarielle pour celles et ceux qui prennent une retraite anticipée, en plus d'ajouter un critère d'âge (55 ans) au critère 35 ans de service pour avoir droit à une retraite sans pénalité;
- Clarifier les notions d'employés visés et d'employeurs admissibles. Nous attendons des explications quant à cette dernière demande.

Un calendrier de négociation

Certes, il y a loin de la coupe aux lèvres. La bonne nouvelle, c'est que le Front commun et le gouvernement ont déterminé un calendrier de négociations qui prévoit une séance de travail chaque semaine d'ici le 31 mars, une nette amélioration par rapport à la ronde de négociation précédente. La négociation suit son cours.

Mobilisés pour un bon règlement

Ce n'est pas tout d'avoir un calendrier de rencontres. Nous l'avons vu, il y un écart fort important entre nos demandes légitimes et l'offre que le gouvernement vient de nous présenter. Pour que nos négociateurs soient en mesure de faire bouger le gouvernement, il faudra que celui-ci sente une pression. Au cours des derniers mois, nous avons su convaincre le gouvernement et les associations patronales de la nécessité de négocier rapidement pour permettre une entente d'ici le 31 mars 2010. Il faut intensifier la mobilisation. Pour atteindre nos objectifs, trois grands moments sont organisés par le Front commun :

LE 12 FÉVRIER

Nous vous invitons à interpeller les citoyennes et les citoyens, premiers bénéficiaires des services que nous assurons. L'opération baptisée « Les travailleuses et travailleurs des services publics : au cœur de votre quotidien ! » se tiendra dans tous les milieux de travail du secteur public.

LE 22 FÉVRIER

Les instances de négociation des composantes du Front commun se tiendront simultanément dans un même lieu (**À Québec ?**) pour faire le point sur l'état des négociations. Au même moment, nous porterons partout dans nos milieux de travail, un autocollant rappelant qu'il ne restera à peine plus d'un mois pour conclure un règlement satisfaisant.

LE 20 MARS

Une grande manifestation nationale se déroulera à **LIEU**. À peine dix jours avant la date butoire du 31 mars 2010 pour arriver à un règlement satisfaisant, cette manifestation doit être des plus imposantes afin d'exprimer énergiquement notre détermination d'obtenir de nouvelles conventions collectives négociées.

Le Front commun doit être bien visible partout lors de ces trois grands rendez-vous auxquels vous êtes toutes et tous conviés.

